

RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations 2022

Département des Bouches-du-Rhône



Le Programme

Les subventions en chiffres

**Le guide des aides départementales
Conseils sur le dépôt d'un dossier
L'accompagnement au dépôt de dossiers**

Archives et Bibliothèque Départementales

Les dispositifs du Service des Sports

Les Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Gesport

Les dispositifs du Service de la Jeunesse

Temps d'échanges



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les subventions aux associations

95 Millions d'€ attribués en 2021

7 000 demandes déposées

5 000 dossiers subventionnés représentant 3 000 associations

Le guide des aides aux associations

- Un document de référence pour connaître les dispositifs d'aide en direction des associations
 - Les aides financières
 - Les aides techniques et matérielles
 - Un mode d'emploi des subventions
-
- A télécharger : [Guide_assos.pdf \(departement13.fr\)](https://www.departement13.fr/ressources/assos/guide-assos.pdf)

Le dépôt de dossiers de subventions

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
(SRAP)

Un guichet unique au sein du SRAP : Le Bureau des Associations (BA)



4 types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association : Salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurances, électricité / Cotisations, subvention de fonctionnement, produits financiers etc. Le fonctionnement général se différencie de l'Investissement.
- Formulaire spécifiques complémentaires à télécharger selon type de demande

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achat de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...). Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le département des BDR,
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et en un lieu précis.
- Pour les sports : seules les manifestations à caractère compétitif de niveau National, International ou présentant un budget propre supérieur à 30 000 € sont éligibles.
- 4 manifestations pour les clubs omnisports avec centralisation par le siège.

Les dossiers de subvention : Dépôt et Contrôle

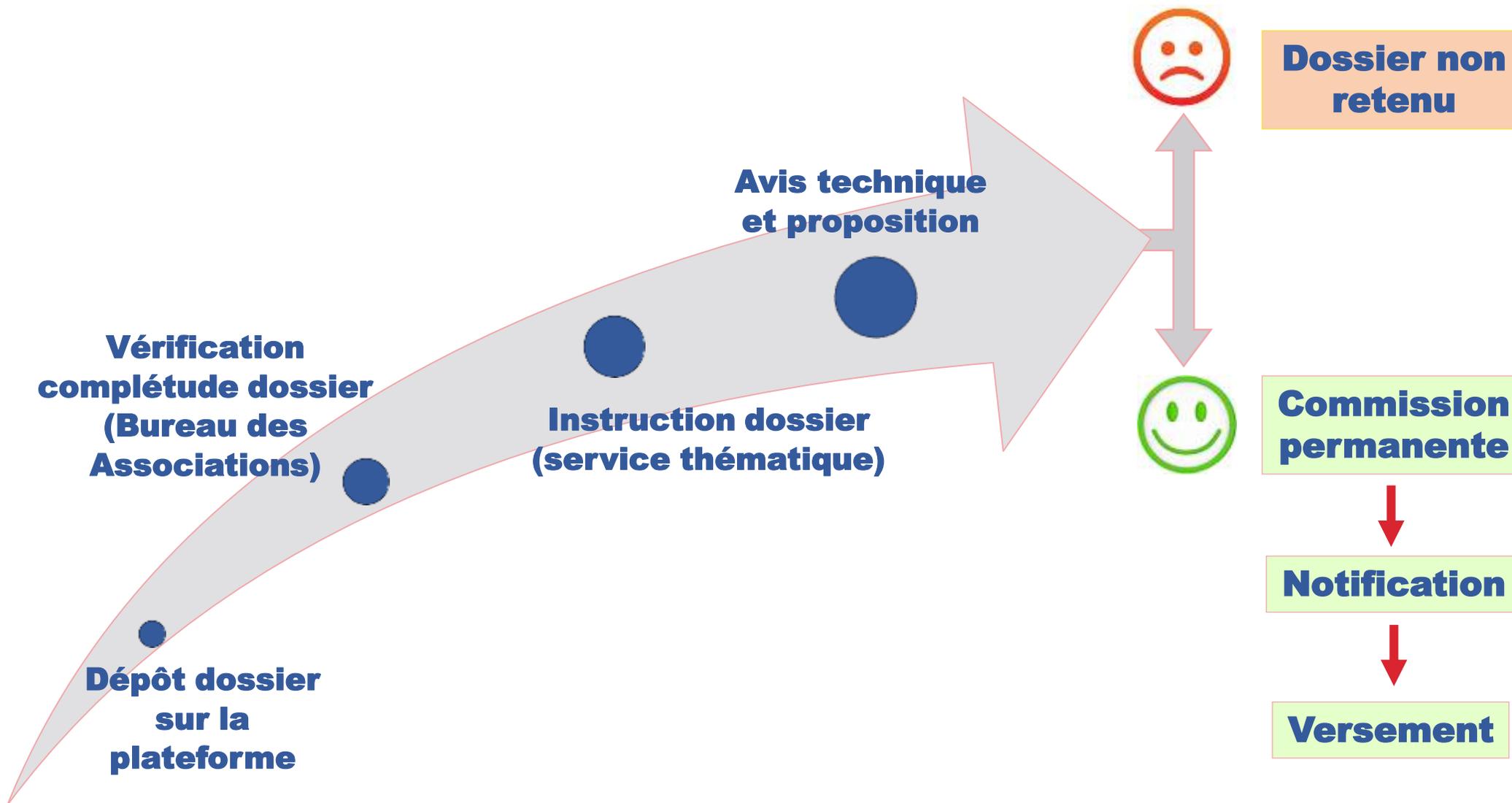
➤ Dépôt du dossier : <https://subventions.departement13.fr>

➤ Le Bureau des Associations = Point d'entrée des dossiers

➤ Chaque dossier est contrôlé afin de déterminer sa complétude:



Circuit du dossier



Les dates clés : dossiers 2023

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)



Limite dépôt Colloques et Congrès : Jeudi 29 juin 2023

Dossiers incomplets suite au dépôt → Compléments jusqu'au **Jeudi 29 juin 2023**

Tout dossier non complété avant la date limite sera rejeté

Modalités de versement des subventions allouées

- **Investissement** => Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier de l'Association à transmettre dans les 3 ans suivant la date du vote en Commission Permanente (Hors spécifié Dossiers Culture)
- **Fonctionnement** => dans la continuité du passage en commission permanente (hors convention).
- **Manifestations** => Compte rendu moral et financier. Transmission du Cerfa N°15059-01
- **Projet spécifique** => Compte rendu moral et financier à fournir avant le 30 juin de l'année qui suit le vote de la subvention.

Le SRAP : Assistance et Accompagnement

Objectif : répondre aux questions relatives à la constitution d'un dossier numérique sur la plateforme
(Aide technique et administrative)

Les types d'accompagnements

Plateforme d'assistance en ligne : <https://formulaire.moncompte.departement13.fr/contact-subventions/>

Prise de rdv téléphoniques : <https://formulaire.moncompte.departement13.fr/appel-subventions/>

• Un tutoriel vidéo : <https://youtu.be/7b7q6i96TIY>

• Une FAQ (Foire Aux Questions) : <https://www.departement13.fr/subventions/questionsreponses/>

• **Accompagnement individuel** au dépôt **sur rendez-vous** du **15 octobre au 15 décembre 2022** sur **Marseille, Aix en Provence, La Ciotat et Arles.**

↳ Prise de RDV obligatoire via l'adresse mail : assistance.associations@departement13.fr

Préciser le nom de l'association, l'adresse du siège social et un n° de téléphone

Planning des accompagnements au dépôt de dossiers de subvention 2023

LIEUX (COMMUNES/ARRDTS)	STRUCTURE D'ACCUEIL	ADRESSE	Jour semaine	DATES	Horaires de la Mission
LA CIOTAT	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat	LUNDI	03/10/2022	10H/16H
LA CIOTAT	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat	VENDREDI	14/10/2022	10H/16H
LA CIOTAT	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat	JEUDI	20/10/2022	10H/16H
LA CIOTAT	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat	JEUDI	03/11/2022	10H/16H
LA CIOTAT	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat	VENDREDI	18/11/2022	10H/16H
LA CIOTAT	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat	JEUDI	08/12/2022	10H/16H
ARLES	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	Boulevard des Lices 13200 Arles	MERCREDI	05/10/2022	10H/16H
ARLES	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	Boulevard des Lices 13200 Arles	MERCREDI	19/10/2022	10H/16H
ARLES	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	Boulevard des Lices 13200 Arles	MERCREDI	26/10/2022	10H/16H
ARLES	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	Boulevard des Lices 13200 Arles	MERCREDI	09/11/2022	10H/16H
ARLES	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	Boulevard des Lices 13200 Arles	MERCREDI	23/11/2022	10H/16H
ARLES	MAISON DE VIE ASSOCIATIVE	Boulevard des Lices 13200 Arles	MERCREDI	07/12/2022	10H/16H

Planning des accompagnements au dépôt de dossiers de subvention 2023

AIX EN PROvence	MPJS	8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce	MARDI	04/10/2022	10H/16H
AIX EN PROvence	MPJS	8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce	LUNDI	10/10/2022	10H/16H
AIX EN PROvence	MPJS	8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce	MARDI	18/10/2022	10H/16H
AIX EN PROvence	MPJS	8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce	VENDREDI	04/11/2022	10H/16H
AIX EN PROvence	MPJS	8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce	JEUDI	17/11/2022	10H/16H
AIX EN PROvence	MPJS	8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce	MARDI	06/12/2022	10H/16H
MARSEILLE HD 13	Hôtel du Département	52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille	JEUDI	13/10/2022	12H/19H
MARSEILLE HD 13	Hôtel du Département	52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille	LUNDI	24/10/2022	12H/19H
MARSEILLE HD 13	Hôtel du Département	52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille	JEUDI	27/10/2022	12H/19H
MARSEILLE HD 13	Hôtel du Département	52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille	JEUDI	10/11/2022	12H/19H
MARSEILLE HD 13	Hôtel du Département	52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille	MARDI	29/11/2022	12H/19H
MARSEILLE HD 13	Hôtel du Département	52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille	MARDI	13/12/2022	12H/19H

Documents à fournir : communs à toute demande

2- Documents dossier :

- **RIB / IBAN** libellé au nom de l'association et à l'adresse du siège social
- **Derniers comptes financiers**, sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier

Attention

Pour les associations percevant 153 000 €, ou plus, de subventions publiques : Les comptes annuels doivent faire l'objet d'une certification par un Commissaire aux comptes

- **Budget prévisionnel global** de Fonctionnement de l'association : doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).
- Le plus récent **rapport global d'activité** sur 12 mois, approuvé en AG
- **Programme global d'activité** de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée

Ne pas fournir une copie du PV de l'Assemblée générale, il s'agit d'un document à part entière

La page des formulaires

Gestion des subventions

S'identifier / S'inscrire | Rechercher une Aide > Détails

DÉTAILS DU DISPOSITIF

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS Référence BA

- Domaine : Associations
- Type de Bénéficiaire
- Dates de la campagne : Du - au -
- Budget global : -

OBJET

PIECES OBLIGATOIRES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
Veillez à disposer de l'ensemble de ces documents sur un support informatique (Disque dur, fichier sur le bureau de votre PC ou clé USB) :

- Statuts de l'association
- Liste des membres du bureau
- Récépissé de création en Préfecture ou insertion au journal officiel de création
- Dernier récépissé de modification en Préfecture (siège, titre, objet, dirigeants)
- Fiche de situation INSEE (indiquant le numéro SIRET)
- RIB/IBAN
- Les derniers comptes financiers sur 12 mois (Bilan-Compte de résultat-annexe), approuvés en Assemblée Générale, signés par le Président et le Trésorier ET le Rapport du Commissaire aux comptes (pour les associations ayant reçu annuellement plus de 153 000€ de fonds publics)
- Budget prévisionnel global de Fonctionnement de l'association 2020
- Le plus récent rapport global d'activité approuvé en Assemblée Générale
- Programme global des activités prévues en 2020

Documents à prévoir en plus pour une demande manifestation et projet spécifique :
Un document de présentation et motivation du projet ou de la manifestation
Un plan de financement du projet ou de la manifestation

Contact:
Service des Relations avec les Associations
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00:
04.78.21.76.22
assistance.associations@departement13.fr

Déposer un Dossier

Complet et/ou formulaires spécifiques complémentaires

Pièces modèles et/ou règlement complet et/ou formulaires spécifiques complémentaires

Le Contrat d'Engagement Républicain (le CER)

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000

- Toute association formulant une demande de subvention au Département des BdR devra fournir et signer le CER.
- Le CER devra être fourni une seule fois par l'association dès la 1^{er} demande de subvention formulée au titre de l'exercice 2023. Il ne sera plus demandé par la suite.
- Il devra être placé dans les « DOCUMENTS ADMINISTRATIFS » présente dans la fiche de renseignement de l'association.
- Un modèle de CER est disponible en ligne sur le site du Département et sur la plateforme.
- Il devra être signé par le représentant légal de l'association ou son délégataire.

Le CER se place dans l'onglet « Documents » de votre « Fiche Tiers »

Après vous être identifié sur la plateforme :

- Cliquez sur « DETAIL FICHE TIERS »

René JEDEMANDE

Gestion des subventions et des aides individuelles

Les services en ligne

RECHERCHER UNE AIDE

SUIVRE MES DOSSIERS

DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS

- Cliquez sur l'onglet Documents (et Ajouter un document)

Détail Fiche Tiers

i Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Identification

IBAN

Documents

Renseignements

Fonctionnement

Contacts

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Objectif : Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un réel cadre formel pour faire vivre une association.

- Pour les **dirigeants bénévoles** (trésorerie, président, secrétaire ou leurs représentants) de petites associations, **composées uniquement de bénévoles ou 2 salariés maximum.**
- **7 sessions** de formation (1 session = 3 jours) organisées pendant l'année à l'Hôtel du Département ou hors Marseille (en commune pour être plus proche des associations), maximum 15 participants par session
- Les participants s'engagent à **suivre les 3 jours** de formation
- **Inscriptions en ligne** (dans la limite des places disponibles) :
<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-une-association/se-former/>

Dispositif
GRATUIT

Renseignements au 04 13 31 39 23 ou 04 13 31 37 31
par mail : helene.susini@departement13.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION

➤ **Contenu d'une session de formation:**

- Jour 1 : Cadre juridique : administration et fonctionnement de l'Association
- Jour 2 : Aspects budgétaires et comptables
- Jour 3 : Présentation et formalisation du projet associatif

➤ **Proposition de deux journées complémentaires :**

- Journée complémentaire 1 : Comptabilité associative et ateliers pratiques
- Journée complémentaire 2 : Emploi et contrat de travail pour les associations souhaitant devenir employeur

PLANNING PRÉVISIONNEL DES SESSIONS 2022 / 2023

Session « Gestion et Gouvernance associative »	Dates 2022 / 2023	Thèmes/jour d'intervention	Horaires et Lieu
Session n°1	Mardi 27 Septembre	AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations »	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h
	Mercredi 5 Octobre	CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif »	Lieu : Berre l'Étang
	Mercredi 12 Octobre	BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation	
Session n°2	Vendredi 25 Novembre	BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h
	Mercredi 30 Novembre	AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations »	Lieu : Hôtel du département
	Jeudi 8 décembre	CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif »	
Session n°3	Jeudi 12 Janvier	AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations »	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h
	Jeudi 19 janvier	CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif »	Lieu : Mallemort
	Jeudi 26 Janvier	BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation	
Journée complémentaire Comptabilité N°1	Jeudi 2 Février	BB : Comptabilité associative – Atelier pratique + évaluation	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département
Journée complémentaire 1 ^{er} Emploi N°1	Vendredi 3 Février	CC : Emploi et contrat de travail pour les associations se destinant à devenir employeur + évaluation	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département
Session n°4	Jeudi 2 Mars	AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations »	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h
	Jeudi 9 Mars	CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif »	Lieu : Hôtel du département
	Lundi 16 Mars	BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation	

Session « Gestion et Gouvernance associative »	Dates 2022 / 2023	Thèmes/jour d'intervention	Horaires et Lieu
Session n°5	Mardi 9 Mai	AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations »	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hors Marseille
	Mardi 16 Mai	BB : « Aspects budgétaires et comptables »	
	Jeudi 25 Mai	CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif » + évaluation	
Session n°6	Mardi 13 juin	AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations »	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département
	Mardi 20 juin	CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif »	
	Mardi 27 Juin	BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation	
Journée complémentaire Comptabilité N°2	Jeudi 29 Juin	BB : Comptabilité associative – Atelier pratique + évaluation	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département
Journée complémentaire 1 ^{er} Emploi N°2	Vendredi 30 Juin	CC : Emploi et contrat de travail pour les associations se destinant à devenir employeur + évaluation	8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département

Intervenants :

AEB : A. EL BAJNOUNI / BA.BALEX

CC : C. COSTESEQUE / ASSO'EMPLOI FORMATION

BB : B. BABINET

Mémo

- **Plateforme** : Une adresse unique → <https://subventions.departement13.fr>
- Sur la page d'accueil après vous être connecté : après le bloc « Mes derniers dossiers », **prenez connaissance des « Actualités »** (dates de dépôt / Rencontres / Infos)
- **Toujours mettre à jour la rubrique « Détail Fiche Tiers »** : après chaque modification veillez à valider votre Fiche Tiers
- **Préparer ses documents numérisés** dans un dossier dédié sur votre ordinateur.
- **Privilégier des formats de documents classiques** : PDF, DOC, XLS, JPG
(attention la plateforme est limitée à 15Mo par document sauvegardé)
- Tout au long du dépôt de votre dossier, et notamment, après chaque document joint, veillez à cliquer sur « **enregistrer** » afin de **sauvegarder les données ajoutées**.
- **L'envoi du dossier** au Département s'effectue en cliquant sur « **valider** »
Si vous cliquez sur « valider » avant d'avoir complété votre dossier, vous ne pourrez plus le modifier.

Direction de la Culture

Archives et Bibliothèque Départementales



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les missions

- **Collecter** auprès des administrations de l'État implantées dans le département (Préfecture, sous-préfectures, services judiciaires, fiscaux, etc.), services du Département (Conseil départemental), communes, hôpitaux, notaires... et auprès de « producteurs » privés : particuliers, entreprises, associations, architectes, syndicats et partis politiques ;
- **Classer** les documents selon un cadre de classement utilisé dans tous les services d'Archives départementaux. Une cote est attribuée à chacun pour permettre de l'identifier et des instruments de recherche, outils indispensables à la connaissance des fonds, sont réalisés ;
- **Conserver** pour en assurer la pérennité, en contrôlant climat et humidité dans les espaces de conservation et en conditionnant les documents dans des matériaux neutres qui les protègent également de la lumière et de la poussière ;
- **Communiquer** ces documents au public (historiens, généalogistes, journalistes, étudiants ou simple citoyen...) en salle de lecture et les **valoriser** grâce à une programmation culturelle variée, des propositions de visites et d'ateliers et des expositions. Grâce aux technologies numériques, les usagers peuvent aussi accéder aux archives à distance via le site internet qui permet de mettre en valeur les fonds d'archives.

Les actions

- Apporter aide et conseil aux producteurs en vue d'améliorer la préservation de leurs archives
- Recevoir en dépôt les archives des associations :
 - Le dépôt ne concerne que les archives historiques, qui restent propriété de l'association. Elles sont conservées aux Archives départementales et accessibles aux chercheurs ;
 - Le dépôt fait l'objet d'une convention qui définit notamment les conditions de communication et de réutilisation des documents.
- Participer à des actions de collecte ou de valorisation :
 - Monter des partenariats pour la collecte d'archives ou de témoignages oraux ;
 - Accueillir des expositions temporaires aux Archives départementales ;
 - Participer à des actions de valorisation par des ateliers ou la présentation de documents.

Renseignements au 04 13 31 82 08
par mail : archives13@departement13.fr

Direction de la Jeunesse et des Sports

Les dispositifs Sports



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



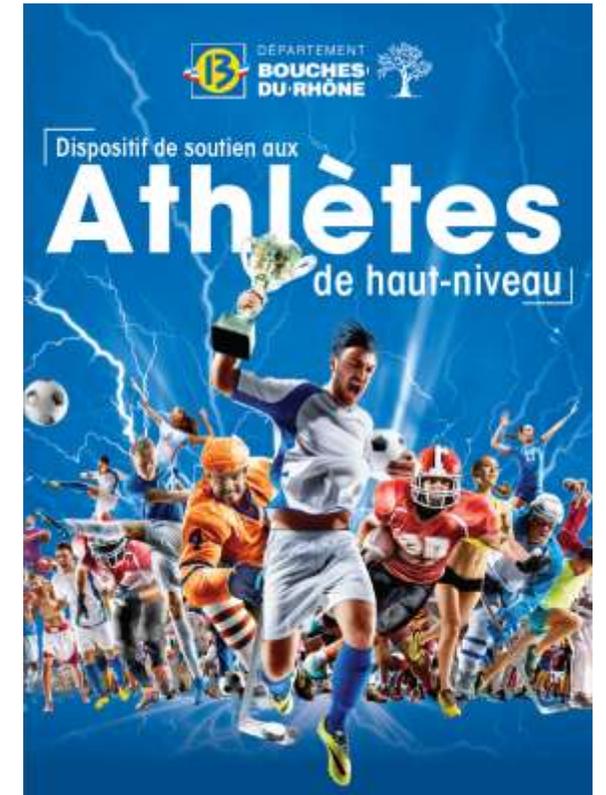
Bourse d'accompagnement social aux athlètes de haut niveau

- **Pour les athlètes de haut niveau**
- L'athlète doit impérativement :
 - Etre **domicilié** ou **inscrit dans un pôle dans le département**
 - Etre **licencié** dans un club du département
 - Etre inscrit sur les listes ministérielles au 1^{er} novembre dans l'une des 3 catégories : **Elite, Senior , Relève ou ESPOIRS**
- Dépôt du dossier de demande de bourse:

Plateforme <https://subventions.departement13.fr>

Dossier complet (documents et justificatifs) à déposer entre le

2 janvier 2023 et le 3 février 2023



Soutien aux structures d'accès au haut niveau

- **Pôles France domiciliés dans les Bouches-du-Rhône**
- Subventions Investissement et Projets Spécifiques
- Dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme:

Plateforme <https://subventions.departement13.fr>

Dossier complet (documents et justificatifs) à déposer à la période indiquée sur la plateforme



Projets spécifiques prioritaires

➤ Sport et Femmes

- Soutien financier pour développer et démocratiser la pratique sportive féminine par la mise en œuvre de projets innovants pluriannuels

➤ Sport Santé:

- Financement de créneaux sport santé (en lien avec le milieu médical)
- Pour plus d'informations : <https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-engagements/le-plan-departemental-sport-sante-bien-etre>

➤ Sport et Handicap:

- Financement de projets visant à développer les créneaux handisport/sport adapté via la création de section ou l'accueil de ce public

➤ Apprentissage de la natation

- Soutien financier pour des projets d'apprentissage de la natation en piscine ou en mer

➤ Projets JO 2024

- Soutien des actions mises en place durant la semaine olympique et paralympique ou lors de la journée olympique du 23 juin 2023

➤ Projets Coupe du monde de rugby 2023

- Soutien des actions mises en place pour développer la pratique du rugby, par la mise en œuvre de projets innovants

Label Sport et Handicap

- Le Département des Bouches-du-Rhône lance le label Sport et Handicap en collaboration avec le CDOS 13 et les comités départementaux Handisport et Sport Adapté.
- Objectifs:
 - Recenser et valoriser les clubs accueillant des personnes en situation de handicap
 - Inciter les 4 300 clubs du département à s'ouvrir aux personnes en situation de handicap
- Le label est ouvert à toute association sportive ouverte aux personnes en situation de handicap, que cela soit dans des sections dédiées ou en pratique mixte. Le label sera une reconnaissance de la capacité d'un club à accueillir et à encadrer des sportifs en situation de handicap, dans de bonnes conditions et en toute sécurité



Le Département labellisé Terre de Jeux 2024



Label « Terre de Jeux 2024 » :

- Semaine Olympique et Paralympique (3 au 8 avril 2023) sur le thème de l'inclusion
- Tournée départementale « Provence Terre de sports » jusqu'en juin 2024
- Journée Olympique (23 juin 2023)
- Accueil des équipes internationales en préparation dans les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) : <https://trainingcamp.departement13.fr/>
- Conventions de partenariat avec les Fédérations Olympiques et Paralympiques

- 79 Communes du département Labélisées Terre de Jeux 2024

Tournée Sportive itinérante « Provence Terre de Sports »



A l'occasion des **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en France**, le Département des Bouches-du-Rhône en partenariat avec le mouvement sportif, organise jusqu'en juin 2024 une tournée itinérante intitulée « Provence Terre de sports » dans les villes des Bouches-du-Rhône labellisées « Terre de Jeux 2024 » (79 à ce jour), sous la forme d'un grand village olympique et paralympique, mobile, entièrement gratuit pour tous.

La tournée « la Provence Terre de sports » c'est :

- 1 village sportif modulable, **écoresponsable et accessible à tous** proposé sur **3 jours** en fonction du lieu d'implantation.
- la possibilité de s'initier à **28 disciplines olympiques et paralympiques** sur des supports originaux et innovants, découvrir **les valeurs de l'olympisme**, profiter d'**animations culturelles** par la présence de groupes de musique locaux, **rencontrer des sportifs de haut niveau**, découvrir **la pratique de l'esport**, notamment par la présence d'animations de réalité virtuelle.

Bilan des 2 premières dates en 2022 :

- **Istres du 19 au 21 mai à l'étang de l'olivier** : 700 collégiens et plus de 1 000 visiteurs
-> Présence d'athlètes de HN: Florian BOUZIANI, Champion du monde de Cyclisme Handisport / les Frères POPOV , Vice-champion et 3^{ème} au Championnat d'Europe
- **Aubagne du 10 au 11 juin sur l'esplanade Charles de Gaulle** : 345 collégiens et plus de 1 700 visiteurs
-> Présence d'une athlète de HN: Mathilde LAMOLLE, 2022 : 3^{ème} par équipe au Championnat d'Europe 10m, 2022 : Vainqueur de la Coupe du Monde 25m

Prochaines dates :

- Du jeudi 29 septembre au samedi 1^{er} octobre : Arles – Pôle sportif Fernand FOURNIER
- Du jeudi 17 au samedi 19 novembre : Miramas – Stadium de Miramas

Le Département partenaire de la Coupe du Monde de Rugby 2023



6 matchs auront lieu à Marseille : 4 matchs de Poules et 2 quarts de finale.

Présence des meilleures équipes du monde : France, Afrique du Sud, Angleterre, Ecosse et Argentine.

- Le département « Terre de Rugby » : Soutien à Provence Rugby et aux associations affiliées à la Fédération Française de Rugby.
- Financement de projets spécifiques visant à développer la pratique du rugby pour tous et l'accueil de publics spécifiques
- **Soutien à l'investissement (jusqu'à 80% en fonction du projet)**
- **Soutien pour la formation des éducateurs de rugby**
- **Soutien aux communes pour la rénovation des stades**

Remises de matériel sportif au mouvement sportif

- 8 remises effectuées depuis 2019 : football, voile, tennis, judo, volley-ball, handisport/sport adapté, rugby et basket-ball.
- Plus de 4 420 personnes et 350 clubs ont participé aux cérémonies de remise et ont bénéficié de dotations.
- Programmées : handball, pétanque, cyclisme, badminton, tennis de table, escrime, athlétisme, danse, gym...



Le Département labellisé Terre d'excellence cycliste

Label « Terre d'Excellence Cycliste » :

- 1 Plan Vélo Départemental
- Circuits balisés « Boucles du 13 »
- 3 manifestations internationales : GP La Marseillaise, Tour de la Provence cycliste, Ronde d'Aix
- 1 Cyclo sportive : Les Bosses de Provence
- 1 BMX Park Olympique : Palais Omnisports Marseille Grand-Est
- Création de panneaux de cols (septembre 2021)

Le cyclisme dans l'ADN de la Provence

Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS)



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

Ouverture
Novembre 2022

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
34 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes

Accompagnement
des associations

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations

Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



Comité Départemental Olympique et Sportif

C.D.O.S



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**





PASS SPORT



www.sports.gouv.fr/pass-sport



LES ACTEURS

- DRAJES
- SDJES
- MOUVEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF
- CAF
- COLLECTIVITES TERRITORIALES/ EDUCATION NATIONALE
- STRUCTURES D'ACCUEIL
- ASP

- **LES STRUCTURES D'ACCUEIL ELIGIBLES VOLONTAIRES**

- **LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES AFFILIEES AUX FEDERATIONS SPORTIVES AGREES**
- **LES ASSOCIATIONS AGREES NON AFFILIEES DOMICILIEES DANS LES QPV ET/OU SOUTENUES PAR LE PROGRAMME « CITES EDUCATIVES »**

- **ROLE :**

- **FAIRE DECOUVRIR LEUR OFFRE SPORTIVE**
- **APPLIQUER LA REDUCTION DE 50 euros AUX JEUNES ELIGIBLES**
- **TRANSMETTRE LEUR DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUX TIERS PAYEURS**

EXEMPLE CONCRET RELATIF AU ROLE D' 1 STRUCTURE D'ACCUEIL

LA FAMILLE BENEFICIAIRE RECOIT EN AOUT LE COURRIER DE LA CNAF MENTIONNANT LA REDUCTION DE 50 EUROS PAR JEUNE POUR LA PRISE D'ADHESION ET/OU LICENCE

LA FAMILLE PRESENTE LE CODE A LA STRUCTURE D'ACCUEIL

LA STRUCTURE D'ACCUEIL INSCRIT LE JEUNE A L'ACTIVITE CONCERNEE ET APPLIQUE UNE DEDUCTION DE 50 EUROS SUR LE MONTANT DE L'ADHESION / LICENCE

LA STRUCTURE D'ACCUEIL ENREGISTRE SA PARTICIPATION AU DISPOSITIF SUR COMPTE ASSO ET INSCRIT LE JEUNE EN PRECISANT L'IDENTITE DU JEUNE SON ADRESSE ET LES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS

LA STRUCTURE DEMANDE LE REMBOURSEMENT DES 50 EUROS AU TIERS PAYEUR

EXEMPLE CONCRET RELATIF AU ROLE DU TIERS PAYEUR

LE TIERS PAYEUR RECOIT LA DEMANDE RECAPITULATIVE DE L'ASSOCIATION OU CLUB VOLONTAIRE

LA DRAJES VALIDE LA DEMANDE RECAPITULATIVE ADRESSEE AU TIERS PAYEUR SUITE A LA VERIFICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES (COMPTE ASSO)

LE TIERS PAYEUR DEMANDE A LA DRAJES VIA COMPTE ASSO LE VERSEMENT DE LA DOTATION CORRESPONDANT AU NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES A LA DRAJES VIA COMPTE ASSO

LE TIERS PAYEUR REVERSE A CHAQUE STRUCTURE D'ACCUEIL LA DOTATION CORRESPONDANT AU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DECLARES

GESPORT



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Les dispositifs Jeunesse



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



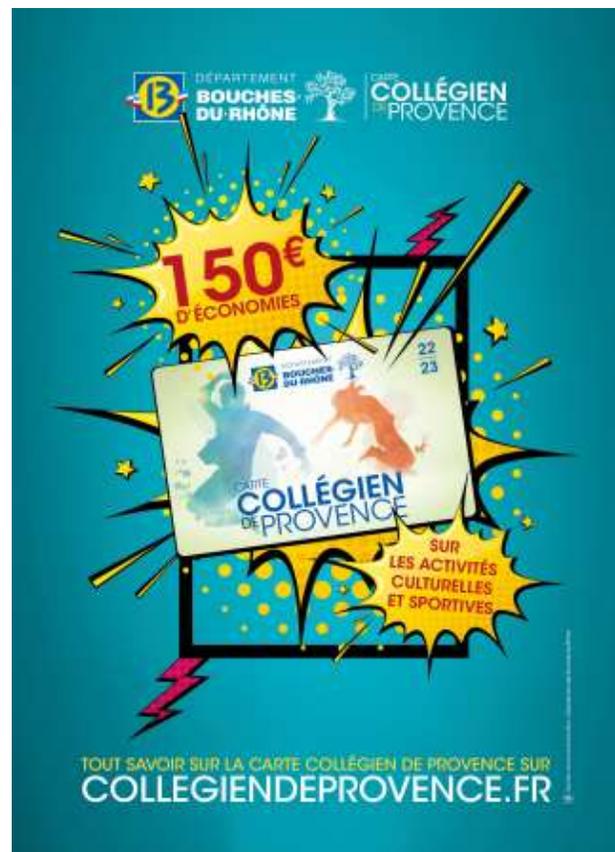
CARTE COLLEGIEN DE PROVENCE



La carte Collégien de Provence délivre des avantages et des réductions à tous les collégiens du département, pour leurs activités sportives et culturelles, leurs loisirs et leur réussite, tout au long de l'année scolaire.

Elle offre 150,00 euros individuellement à chaque collégien, et permet ainsi le règlement de prestations chez les partenaires conventionnés du Département sur tout le territoire des Bouches-du-Rhône.

CARTE COLLEGIEN DE PROVENCE



- La carte donne également accès aux bons plans proposés par les partenaires, géo localisables sur le site ou l'application mobile disponible sous IOS et Android (promotions, rencontres sportives, artistiques etc...).
- La carte offre également un accès privilégié aux événements organisés par le Département : Open 13, festivals, etc.
- **NOUVEAUTE CETTE ANNEE !** : la carte (à activer) est directement distribuée aux 104.000 collégiens dans l'ensemble des collèges du département à partir de la mi septembre.

Carte Collégien de Provence : **ACTIVATION**

L'activation de la carte se réalise en 4 étapes (une notice est délivrée au collégien avec la carte):

Étape 1 : Connexion

- Le collégien se connecte sur le site <https://collegiendeprovence.fr> à l'aide d'un ordinateur, d'un smartphone ou de la tablette qui a été fournie par le Département.

Bon à savoir : Pour les collégiens du public, un raccourci vers le site Collégien de Provence est installé sur la tablette. Il leur permet de se connecter en toute simplicité !

Étape 2 : Authentification

Le collégien (ou ses parents) devra :

- Renseigner son identifiant Eduprovence**
- Renseigner son mot de passe : s'il se connecte pour la 1ère fois, une fenêtre lui permettra de le personnaliser.**

N.B. Le nouveau mot de passe doit comporter 8 caractères avec au minimum : 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre. Le mot de passe temporaire peut vous servir de modèle,

- Il pourra ainsi **accéder à son compte « Collégien de Provence »**

Assistance collégien : 04-86-68-47-44 / contact@collegiendeprovence.fr



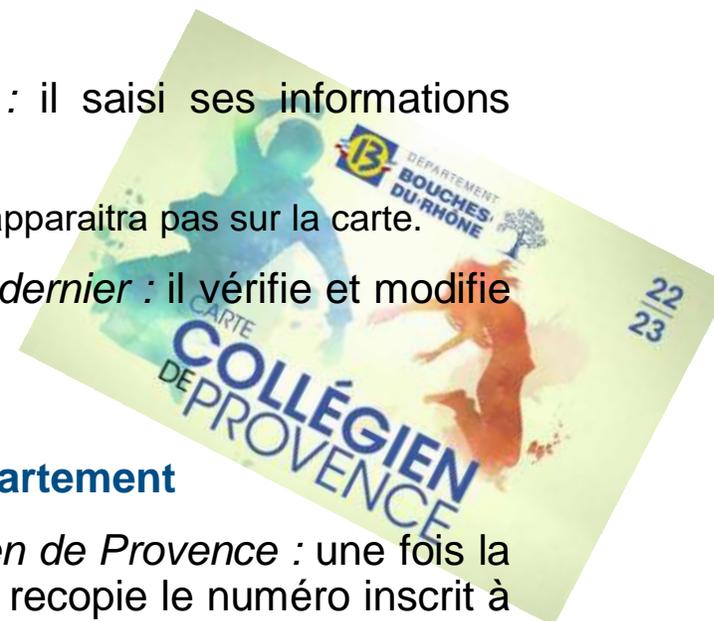
Carte Collégien de Provence : ACTIVATION DE LA CARTE

•Étape 3 : création ou mise à jour du compte

Si c'est la première fois que le collégien est bénéficiaire de la carte : il saisi ses informations personnelles.

 Pour plus sécurité, il ajoute une photo sans filtre et au format JPEG. Elle n'apparaîtra pas sur la carte.

Si le collégien était déjà bénéficiaire de la carte Collégien de Provence l'an dernier : il vérifie et modifie ses informations si nécessaire.



•Etape 4 : activer sa carte pour créditer les 150 euros offerts par le Département

Si c'est la première fois que le collégien est bénéficiaire de la carte Collégien de Provence : une fois la création du compte terminée, il clique sur le bouton « associer ma carte » et recopie le numéro inscrit à l'arrière de la carte qui lui a été remise, situé sous du QR code (il peut également le scanner directement).

Si le collégien était déjà bénéficiaire de la carte Collégien de Provence l'an dernier : son compte a été automatiquement réactivé au moment de la connexion avec ses identifiants.

Nouveau ! En cas de problème avec le mot de passe (perte, oubli...), se connecter à l'adresse suivante : <https://centredeservices.eduprovence.fr> pour demander sa réinitialisation

Assistance collégien : 04-86-68-47-44 / contact@collegiendeprovence.fr

Carte Collégien de Provence : **Partenaires**



2022, ANNEE DU RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS :



NOUVELLE CONVENTION

- **demande dématérialisée**
- **signature électronique**



DATE DE LANCEMENT DU DISPOSITIF

- **Septembre 2022**



BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS

@ contact.partenaire@collegiendeprovence.fr

☎ **04 86 68 80 07**

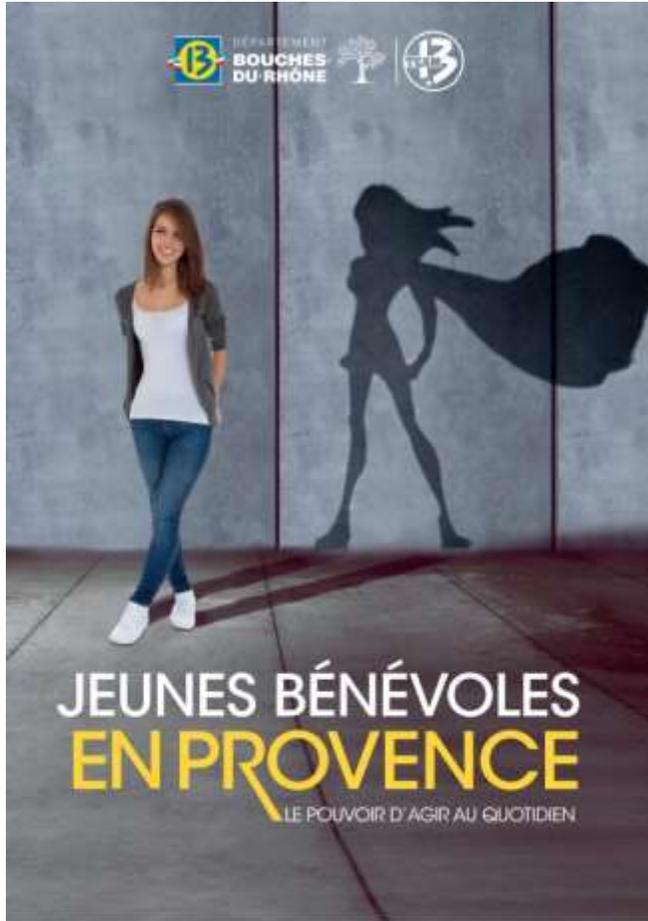


Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels

- Pour les élèves des **collèges publics et privés sous contrat** du département.
- Les Séjours Sportifs Educatifs et Culturels permettent à des jeunes collégiens du département de pratiquer des activités sportives, culturelles ou de loisirs, pendant les vacances scolaires d'Hiver/Printemps/Été.
- Ces séjours sont organisés, dans la grande moitié sud de la France par des structures partenaires du Département, dans des centres agréés Jeunesse et Sports, et pour une durée de 7 jours.
- Les activités proposées: ski, multi-activités montagne, équitation, eaux-vives, surf, multi-activité, gastronomie, sciences et vidéo, multimédia, cirque, Arts et Spectacles.
- La Participation des familles pour ces séjours est de seulement **70€**.
- Les inscriptions sont réalisées par les **CPE ou référent de collèges** (Les candidatures étant enregistrées dès le mois d'octobre).



La Team 13



- **La TEAM 13 c'est un réseau de jeunes prêts à s'engager auprès des associations du territoire sur des missions citoyennes, solidaires et environnementales.**
- **Ce dispositif s'adresse aux 11/17 ans accompagnés d'un parent et aux 18/25 ans** volontaires pour intégrer un réseau de jeunes et participer à des actions citoyennes.
- **La TEAM13 permet de :**
 - Valoriser la jeunesse du territoire comme ressource;
 - Reconnaître les compétences des jeunes (attestation délivrée par l'organisateur à chaque mission);
 - Agir autour de grands enjeux contemporains dont l'environnement et la solidarité;
 - Partager avec d'autres jeunes de différents profils et différents horizons.

La Team 13



➤ Comment intégrer la Team 13?

-Remplir la fiche d'inscription sur le site
www.departement13.fr

-Se mobiliser sur des actions à l'appel des associations du territoire

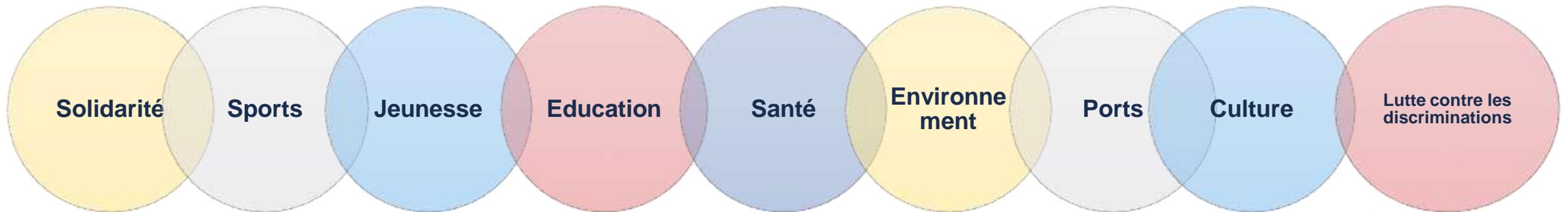
Pour toute question, contactez le département par mail à l'adresse suivante => team13@departement13.fr

Service civique de Provence

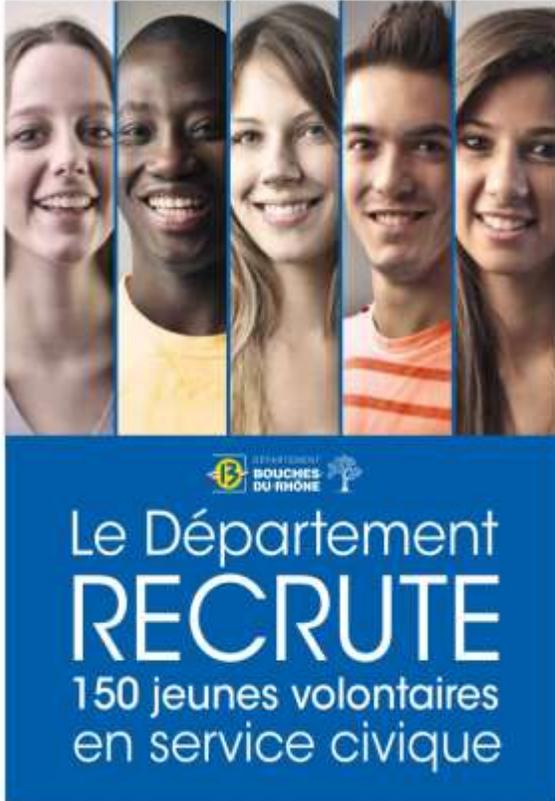


Le Département souhaitant prolonger l'engagement pour sa jeunesse, reconduit pour 2022/2023, le recrutement de **150 Services Civiques de 18 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme** et uniquement sur le critère de la motivation.

Le Département propose ainsi 18 missions d'une durée de **6 mois dans les collèges (28h / semaine) ou 8 mois dans les différentes directions** du Département (24h / semaine) :



Service civique de Provence



- L'indemnité mensuelle des services civiques est de **600 euros net** par mois.
- La campagne de recrutement pour la saison 2021/2022 a débuté et se termine le 30 novembre prochain,

Candidature à déposer sur
<https://www.departement13.fr/servicecivique/>